

MPT - Club 10-12 ans - FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Enfant : (nom et prénom)
Date de Naissance : / /
Responsable légale : (nom et prénom).....
Qualité : Père Mère Autres :
Adresse :
.....
Contact :
Mail parent :
 Portable domicile
 travail Autre en cas d'absence

N° CAF/MSA : **Nom de l'allocataire :**
Quotient Familial : Tranche de QF

AUTORISATION MÉDICALE

Je, soussigné(e), autorise la Maison des Jeunes à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence médicale, y compris en cas d'opération ou d'anesthésie.

- Nom du médecin:
- Dernier vaccin DT POLIO ou PENTACOQ : ____ / ____ / ____
- Recommandations importantes concernant l'enfant :

Droit à l'image

J'autorise

Je n'autorise pas

mon enfant à être photographié(e) ou filmé(e) par les animateurs des Maisons des Jeunes lors de sorties, soirées ou événements.

Ces images peuvent être diffusées dans la presse, les bulletins municipaux, les programmes d'activités, les affiches, et sur internet (y compris Facebook).

Remarques :

AUTORISATION DE SORTIE DE L'ENFANT (cocher la case appropriée)

L'enfant ne peut pas quitter le club seul. Les personnes autorisées à venir chercher votre enfant sont :
.....

L'enfant est autorisé à quitter le club seul pendant les périodes d'accueil libre, entre 10h00 et 12h00, ainsi qu'entre 16h00 et 18h00. Pendant les activités, l'enfant s'engage à rester une fois inscrit.

L'enfant est autorisé à quitter le club seul à partir deH (le matin) ouH (l'après-midi).

Fait à, le

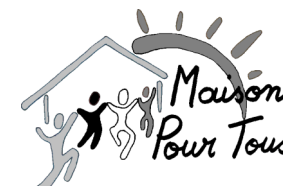
Signature du responsable légal:

CLUB 10-12 ans

Rue du Grand Fay 44320 St Père en Retz

☎ 02.51.74.59.62

club10-12@maisonpourtous.fr



10, Route de Paimboeuf
44 320 Saint Père en Retz
02 . 40 . 21 . 73 . 60

Fiche Adhérent

2024-2025

Le Club 10-12 ans, c'est quoi ?

Bienvenue au repaire des jeunes nés en 2012, 2013 et 2014 ! Ici, c'est :

Un lieu de rencontres et d'échanges : Viens te faire des potes, discuter, rigoler, bref, profiter !

Des moments à ne pas manquer : Entre accueil, activités, soirées, et sorties, il y a toujours quelque chose à faire !

Des ateliers cool : Envie de sport, de graff, de créations artistiques, ou même de réaliser un mini-film ? On a tout prévu pour toi !

Un espace pour tes idées : Tu as des projets ? Que ce soit pour financer des trucs sympas, organiser des événements ou partir en mini-camps, on t'accompagne pour les réaliser ! On peut même t'aider à organiser des stages à thème.

Des animateurs au top : Il y a toujours un animateur référent pour te guider, et d'autres super animateurs viennent prêter main forte pendant les vacances et les moments forts.

Un endroit où chacun a sa place : Ici, tout le monde est le bienvenu, tant qu'on se respecte les uns les autres !

Alors, prêt à faire de ce lieu ton nouveau QG ?

FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE JEUNES DE ST -PÈRE / CLUB 10-12 ANS

Bienvenue au Club 10-12 ans de la Maison Pour Tous de St Père-En-Retz !

Pour que tout le monde puisse s'éclater en toute tranquillité, voici les quelques règles du jeu :

➔ **Adhérer pour s'amuser** : Une petite adhésion de 10€ par an est nécessaire pour toute venue régulière. C'est votre ticket d'entrée pour participer à tout (accueil, activités, sorties...). Sans ça, pas de fiesta !

➔ **Inscription obligatoire** : Pour participer aux activités, il faut réserver sa place par mail. On vous remet une super **carte d'activité**. Chaque activité consomme des sacs : une activité manuelle = 1 sac, une sortie géniale = 10 sacs. Une carte = une semaine de fun, remboursable si vous ne la terminez pas. Ou bien, gardez-la pour les prochaines vacances, malin non ?

➔ **Remplir la fiche de super-héros** : Prenez 2 minutes pour compléter la **fiche de renseignements** (au dos). Cela nous aide à tout bien organiser. N'oubliez pas de cocher l'autorisation de sortie pour les aventuriers qui veulent partir seuls !

➔ **S'engager, c'est sérieux !** : Si tu t'inscris à une activité, c'est pour y aller ! Sinon, désinscris-toi 24h avant. Si tu ne le fais pas, l'activité te sera facturée. Quant aux cantines, elles ne sont remboursées qu'avec un certificat médical, on n'est pas des devins !

➔ **Sois responsable de tes trésors** : Tu es responsable de tout ce que tu amènes avec toi. Ton portable, tes fringues cools, ton vélo ou ta trottinette doivent rester sous ta garde. Si quelque chose disparaît, le Club 10-12 ans ne pourra pas jouer au détective privé pour toi.

FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE JEUNES DE ST -PÈRE / CLUB 10-12 ANS

➔ **Respecter, c'est la base !** : Le respect, c'est sacré. Que ce soit pour les autres ou pour le matériel, on ne rigole pas avec ça. Toute forme de violence, qu'elle soit physique, verbale ou même psychologique, est strictement interdite. Si tu abîmes quelque chose, préviens vite l'animateur. Et si c'est volontaire, un remboursement sera demandé (aïe !).

➔ **Informer, c'est important !** : Pour toutes les activités hors de la commune ou nécessitant un transport, il faudra obtenir une autorisation parentale. Les aventures, ça se prépare !

➔ **Le goûter, c'est la vie !** : Le bar de l'Espace Jeunes, c'est le repaire des ados. Donc, pas d'accès pour le Club 10-12 ans, désolé ! Mais ne t'inquiète pas, tu peux toujours ramener ton propre goûter et le déguster avec tes copains. Après tout, on mérite bien une petite pause sucrée, non ?

➔ **Certificat d'aisance aquatique** : Si votre enfant a un certificat d'aisance aquatique, merci de nous le transmettre avec ce document. Il est indispensable pour participer aux activités nautiques.

En cas de non-respect des règles : Si les règles ne sont pas suivies, l'animateur référent prendra les mesures nécessaires. Cela peut aller jusqu'à une exclusion ou une interdiction de participer aux sorties. Ces décisions seront prises après discussion avec le jeune, la Maison Pour Tous, et les parents.

Signature du participant

signature des parents